

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOÛT 2011

Date de la convocation : 24 août 2011 Date affichage: 24 août 2011	Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de votants : 15 Nombre de procurations :
<i>L'an deux mille onze, le trente août 2011, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le vingt quatre août 2011, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain Fort, maire.</i>	Présents : FORT Alain, DELGUTTE Stéphanie, POUGNARD Dominique, BONNIN Stéphane, GUIOCHON Rémy, BARBOT Patrice, BERNAUDEAU-MEUNIER Nathalie, BAZIREAU Jean-Jacques, Hervé SABOURIN, BRAULT Fabrice, CHOLLET Marc, FAZILLEAU Christine, AMICEL Pascal, SCHMITT Susanne, PORCHER Nadette,
Secrétaire de séance C. BAVEREL, secrétaire de mairie	Absent(s) excusé(s) : - MARCHAND Bruno, POUGET Renaud, LAURENT Max, VIAUD Joëlle,

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du procès verbal du 11 juillet 2011**

La lecture du procès-verbal du dernier conseil municipal ne fait l'objet d'aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

2. **Aménagement du Centre Bourg : décision d'emprunt**

D/2011-053

Avancée des travaux

Stéphane Bonnin, adjoint en charge de l'aménagement, fait le point : La notification à l'entreprise Eiffage a été envoyée fin juillet. La phase préparatoire a commencé le 22 août (études, relevés...), conformément à l'acte d'engagement, les travaux débuteront 1 mois plus tard, soit entre le 20 et le 25 septembre. Avant le début des travaux, des panneaux explicatifs seront disposés à destination de la population et un courrier d'information sera adressé aux riverains.

Le souci majeur de la municipalité pendant la durée des travaux est de préserver l'accès aux commerces du centre bourg : Alain Fort a rencontré les commerçants ; avec l'accord de Monsieur Rabault, l'accès des piétons à la Grand-rue se fera par la cour du hall d'exposition du Garage Rabault ; les usagers pourront garer leur véhicule devant le hall et accéder aux commerces à pied.

Le maître d'œuvre s'est engagé à ce que les travaux de la Grand-rue soient terminés début décembre.

Financement des travaux

Lors du conseil du 20 juin 2011, une délibération autorisant le maire à lancer une consultation auprès des banques avait été prise ; Trois organismes bancaires ont été contactés : le Crédit Agricole, le Crédit Mutuel et la Caisse d'Epargne.

Trois propositions portant sur un emprunt de 271.000,00 € sur une durée de 15 ou 20 ans sont présentées aux membres du conseil :

MONTANT : 271 000 Euros - AMORTISSEMENT SUR 15 ANS												
CREDIT AGRICOLE					CAISSE D'EPARGNE				CREDIT MUTUEL			
Périodicité	Taux	Échéance	Par an	Coût global	Taux	Échéance	Par an	Coût global	Taux	Échéance	Par an	Coût global
Trimestre	4,88%	6 395,97	25 583,88	383 758,44	3,93 %	5 999,53	23 998,12	359 971,80	4,68%	6 311,32	25 245,28	378 679,20
Semestre	nc				3,95 %	12 058,57	24 117,14	361 757,10	4,72%	12 707,26	25 414,52	381 217,80
Annuelle	5,17%	26 409,63	26 409,63	398 144,45	3,99 %	24 357,00	24 357,00	365 355,00	4,78%	25 721,95	25 721,95	385 829,25
Frais dossier				406,50				270,00				0,00

MONTANT : 271 000 Euros - AMORTISSEMENT SUR 20 ANS												
CREDIT AGRICOLE					CAISSE D'EPARGNE				CREDIT MUTUEL			
Périodicité	Taux	Échéance	Par an	Coût global	Taux	Échéance	Par an	Coût global	Taux	Échéance	Par an	Coût global
Trimestre	5,09%	5 419,10	21 676,40	433 525,40	4,18	5 015,19	20 060,76	401 215,20	5,08%	5 414,58	21 658,32	433 166,40
Semestre	nc				4,21	10 089,94	20 179,88	403 597,60	5,12%	10 904,99	21 809,98	436 199,60
Annuelle	5,35%	22 395,72	22 395,72	447 914,10	4,25	20 294,58	20 294,58	405 891,60	5,18%	22 078,86	22 078,86	441 577,20
Frais dossier								270,00				0,00

Rémy Guiochon, adjoint en charge des finances, remarque que seule la proposition de la Caisse d'Épargne est acceptable et précise qu'il préconise de choisir la solution d'un emprunt sur 15 ans pour deux raisons principales : cette solution fait économiser plus de 40.000 € à la commune, et le fait que l'échéance soit plus élevée ne nuira pas aux finances car, dès 2014, l'endettement de la commune diminue. De plus, l'année prochaine, les subventions (accordées pour l'année 2011 et perçues courant 2012) devraient couvrir la plus grande partie des dépenses de la 2^{ème} tranche.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal de la commune de Fors :

- accepte de souscrire l'emprunt suivant auprès de la Caisse d'Épargne, pour financer la 1^{ère} tranche de travaux de l'aménagement du Centre bourg :

Montant.....	271.000 € ,	Durée	15 ans
Taux	FIXE / 3,93 %	Echéances	CONSTANTES / trimestrielles
Coût total.....	88.971,80 €	Frais de dossier	270 €

- autorise le maire, Alain Fort, à signer l'ensemble des documents permettant la réalisation de cet emprunt.

3. SERVICES PERISCOLAIRES

3.1 Tarif du restaurant scolaire à la rentrée 2011

D/2011-054

Dominique Pougard, adjointe en charge des affaires scolaires, présente le bilan financier du restaurant scolaire pour l'année 2010/2011.

Elle remarque que, depuis au moins 3 ans, le prix facturé par repas est largement inférieur au prix de revient et que le déficit supporté par la municipalité augmente. Elle propose une augmentation de tarif qui s'approche du prix de revient ; l'objectif étant de parvenir progressivement à un prix facturé égal au coût de revient sans main d'œuvre. Le tableau suivant est présenté aux membres du conseil.

Année scolaire	Nombre de repas	COUT par REPAS			Prix facturé
		alimentaire	+ énergie et entretien	+ main d'oeuvre	
2007-2008	25 802	1,57 €	1,96 €	5,17 €	1,53 €
2008-2009	24 682	1,68 €	2,09 €	5,25 €	1,75 €
2009-2010	23 226	2,06 €	2,25 €	5,31 €	1,90 €

Sachant que :

- la volonté des élus est de déterminer un coût fixe pour toute l'année scolaire,
- que l'augmentation des prix des denrées alimentaires et de l'énergie (gaz & électricité) risque d'obliger à revoir les tarifs en cours d'année si le prix du repas est fixé trop bas,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal **décide de fixer à 2,18 € le prix du repas enfant** pour la rentrée 2011/2012 et d'augmenter de 0,16 € le prix du repas de chaque catégorie de rationnaires (sauf le pique-nique).

Tarifs pour l'année scolaire 2011-2012

Catégorie de rationnaire	2010/2011	2011/2012
Enfant - Stagiaire non rémunéré	2,02 €	2,18 €
Pique-nique	3,00 €	3,00 €
Employé communal - Stagiaire rémunéré - instituteur subventionné	2,75 €	2,91 €
Instituteur non subventionné	4,40 €	4,56 €

3.2 Tarif de la garderie municipale à la rentrée 2011 **D/2011-055**

Le bilan de l'année 2010/2011 est positif. Les usagers sont satisfaits, aucune remarque négative n'a été exprimée. La fréquentation est en hausse : **12.104 séances** ont été facturées cette année, contre 9.980 en 2009/2010 et 9.203 en 2008/2009. La plus haute fréquentation est le soir entre la sortie des classes et 17 h 30 (jusqu'à 75 enfants). Ce service emploie deux personnes le matin et quatre le soir.

Dominique Pougard propose une augmentation de 3% du prix de la séance (matin ou soir, quelle que soit la durée) et donc de passer le tarif à 1,37 €.

Année scolaire	Prix de la séance
2008-2009	1,22 €
2009-2010	1,30 €
2010-2011	1,33 €
2011-2012	1,37 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal fixe le tarif de la séance (matin ou soir) à 1,37 € pour l'année scolaire 2011-2012**. Le tarif pour dépassement abusif d'horaire reste fixé à 5 fois le prix unitaire, soit 6,85 €.

3.3 Travaux au groupe scolaire

Pendant les vacances scolaires, la municipalité a réalisé des travaux dans l'enceinte du groupe scolaire :

- **Ecole maternelle** : le dortoir des petits a été entièrement refait (papier peint et peintures), le couloir a été repeint ainsi que la salle de classe de Mme Mély (petite section).
- **Ecole primaire** : la classe de Mme Aubry et le préau ont été repeints
- Les écoles, les salles associatives et le restaurant scolaire ont été entièrement nettoyés
- La mise en place de la circulation à sens unique sur le parking de l'école maternelle se finalise, la pose des panneaux et le marquage au sol seront faits le 31 août.

4	Vote du taux d'abattement de la taxe d'habitation	D/2011-056
----------	--	-------------------

Alain Fort rappelle que, lors de sa séance du 30 septembre 2010, le conseil municipal avait décidé de ramener de 15 % à 10 % le taux d'abattement général à la base de la taxe d'habitation. Il rappelle aux participants que la commune de Fors est la seule du territoire de la CCPC à pratiquer un abattement général à la base. Cette mesure avait été votée en 1980 par la municipalité.

M. le maire présente un dossier complet comprenant toutes les projections avec un nouveau taux d'abattement général à 0%, 5%, 10%. Avec un taux passant à 5 % au lieu de 10 %, le gain pour la commune sera de 11.000 € et l'augmentation moyenne par foyer fiscal sera de 18 €, sachant que le principal problème est que cet abattement, calculé sur la VLM (valeur locative moyenne), est le même pour tous les foyers fiscaux ; ce qui implique que les faibles valeurs locatives sont beaucoup plus touchées en pourcentage d'augmentation. La décision est portée au vote à main levée.

- ⇒ A la question « **souhaitez vous modifier à la baisse en 2012 l'abattement général à la base ?** » la réponse est **OUI** à l'unanimité.
- ⇒ A la question « **quel est le taux d'abattement fixé pour 2011 ?** », la réponse est :
 - 0% NON à l'unanimité
 - 5% OUI à l'unanimité

Après en avoir délibéré comme énoncé ci-dessus, le conseil municipal décide de fixer le taux d'abattement général à la base de la taxe d'habitation à 5% (au lieu de 10 %) pour l'année fiscale 2012.

5	Restauration des registres d'état civil	D/2011-057
----------	--	-------------------

Alain Fort informe l'assemblée que deux anciens registres d'état-civil (années 1913 à 1922 et 1923 à 1932) doivent être restaurés : remplacement de la reliure et des couvertures, constitution d'onglets, nettoyage des feuillets et réparations... Cette restauration est d'un coût élevé mais le Conseil général offre des subventions de 30 % du montant H.T. si les registres ont plus de 75 ans.

Trois propositions ont été reçues :

Entreprise	Devis	Montant TTC
SEDI	13672/673 du 27/06 et 07/07	1.780,69 €
FABREGUE	21/04/2011	2.047,31 €
L'ATELIER DU PATRIMOINE	29/03/2011	3.531,31 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal choisit l'offre de l'entreprise SEDI et autorise le maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil général des Deux-Sèvres et à signer tous les documents afférents.**

6	Prix et qualité du service public d'élimination des déchets : RAPPORT ANNUEL 2010	D/2011-058
----------	--	-------------------

Depuis 1993, la Communauté de Communes Plaine de Courance est en charge de l'élimination des déchets ménagers et déchets assimilés produits sur son territoire (15 communes représentant 12 474 habitants). Le rapport annuel 2010 de ce service – présenté par la CCPC - a été transmis à tous les membres du conseil préalablement à la séance.

Alain Fort souligne que la production de déchets ménagers (par an et par habitant) continue à baisser. Cependant, toutes les autres collectes augmentent en volume et en poids, ce qui occasionne des dépenses supplémentaires pour les collectivités.

Production d'ordures ménagères :

Année 2010 : 233,76 kg/an/habitant.

Année 2009 : 242,04 kg/an/habitant

Année 2008 : 243,03 kg/an/habitant

Année 2007 : 245,13 kg/an/habitant

Dépenses pour la collecte et le traitement des ordures ménagères

Année	Tonnes OM	Pré collecte	Collecte	Traitement (Sictom)	Traitement SMITED	TOTAL TTC*
2006	2984,04	27 972,70 €	294 320,33 €	15 605,28 €	220 821,33 €	558 719,64 €
2007	3027,61	18 972,76 €	282 583,08 €	16 377,55 €	245 236,41 €	563 169,80 €
2008	3001,71	18 447,89 €	275 905,25 €	17 792,08 €	249 129,86 €	561 275,08 €
2009	2989,49	3 727,99 €	327 734,65 €	21 891,90 €	263 573,97 €	616 928,51 €
2010	2915,86	13 784,62 €	522 553,21 €	23 377,00 €	278 582,69 €	838 297,52 €

(*dont investissement et hors amortissement)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **les conseillers municipaux n'ayant aucune remarque à formuler, émettent un avis favorable sur le rapport annuel 2010 « Prix et qualité du service public d'élimination des déchets »** présenté par la Communauté de communes Plaine de Courance.

Sur ce sujet, certains conseillers remarquent que les incivilités de la population sont en augmentation : PAV (points d'apport volontaire) pollués par des déchets non recyclables et leurs abords souillés ; décharge sauvage de gravats dans les champs et entrées de chemins ; vol de ferraille.

Stéphane Bonnin informe que la route de Modéron (chemin communautaire menant à la déchèterie de Fors) sera refaite les 13 et 14 septembre prochain.

7	Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires du Centre de Gestion des Deux-Sèvres pour l'année 2012	D/2011-059
----------	---	-------------------

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée les dispositions:

- de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;

- du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Il précise que :

Vu l'opportunité pour la commune de Fors de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires pour le personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents et en application de la réglementation susvisée ;

Vu les garanties et les taux proposés par le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux Sèvres à l'issue de la mise en concurrence du contrat à effet au 1er janvier 2012.

Il propose de renouveler l'adhésion à ce contrat pour la période 2012-2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention :

- ▶ **décide d'adhérer au contrat d'assurance groupe des risques statutaires garantissant les frais laissés à la charge de la collectivité à compter du 1er janvier 2012 et jusqu'au 31 décembre 2015** et proposé par la CNP Assurances par l'intermédiaire de son courtier DEXIA SOFCAP pour:

Agents permanents (titulaires ou stagiaires) affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Liste des risques garantis : **Décès, Accident du travail** (accident de service, de trajet, maladie professionnelle), **incapacité** (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire, temps partiel thérapeutique), **longue maladie/longue durée, maternité**, (y compris paternité et adoption)

Franchise : 10 jours par arrêt pour la maladie ordinaire (annulée si 60 jours consécutifs d'arrêt)

Taux : 5.30 %

+ Frais d'intervention du centre de gestion : 0.13 % de la masse salariale assurée

Agents titulaires ou stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et Agents non titulaires de droit public :

Liste des risques garantis : **Accident du travail** (accident de service, de trajet, maladie professionnelle), **maladie grave, maternité** (y compris paternité et adoption), **maladie ordinaire**

Franchise : 10 jours par arrêt pour la maladie ordinaire (annulée si 60 jours consécutifs d'arrêt)

Taux : 1.20 %

+ Frais d'intervention du centre de gestion : 0.13 % de la masse salariale assurée

- **Autorise le Maire, à signer les certificats d'adhésions au contrat groupe ainsi que la convention de gestion avec le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres.**

8	Subventions exceptionnelles à l'association SEP de Fors	D/2011-060
----------	--	-------------------

Stéphanie Delgutte, adjointe en charge de l'Animation Communication, informe les conseillers :

► **Course La Forsitaine de mai 2011**

Le conseil du 21 mars 2011 avait pris la délibération suivante : « ... / **le conseil municipal, accepte de participer à la communication autour de la course « La Forsitaine » organisée par la SEP pour une somme de 550 €** ». Ce partenariat financier devait payer la réalisation des affiches et tracts. La SEP ayant payé directement la facture, la municipalité doit prendre une nouvelle délibération pour transformer cette dépense en versement d'une subvention exceptionnelle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal accepte de verser la somme de 550 € à la SEP de Fors sous forme de subvention exceptionnelle.**

► **PEL – Action 8 : participation de la commune au stage d'improvisation Théâtrale**

Dans le cadre du PEL voté en conseil du 20 décembre 2010, la commune s'est engagée à participer au financement d'un stage d'improvisation théâtrale organisé par la SEP. La participation de la commune devait s'élever à 380 € mais – la DDCSPP ayant versé 400 € au lieu de 210 € - le montant restant à charge de la commune est de 190€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal décide de verser une subvention de 190 € (cent quatre vingt dix euros) à la SEP** au titre de sa participation au financement du stage d'improvisation théâtrale ayant eu lieu du 21 au 25 février 2011.

9	PAVE plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics	D/2011-061
----------	---	-------------------

Alain Fort rappelle que le conseil, lors de sa séance du 20 décembre 2010, a pris une délibération décidant d'engager la commune dans la démarche d'élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) et autorisant la mise en place d'une consultation de maîtrise d'œuvre, par le biais d'un groupement de commandes, par la Communauté de communes Plaine de Courance.

Il convient maintenant de prendre une délibération prévoyant l'adhésion de la commune à ce groupement de commandes et autorisant le maire à signer la convention afférente.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal décide d'adhérer au groupement de commandes susnommé et autorise le maire, Alain Fort à signer la convention constituée de groupement de commandes.**

10	Eclairage public des Allées de la Mairie et du Cimetière	D/2011-062
-----------	---	-------------------

Alain Fort rappelle aux participants que, lors de sa séance du 24 mai 2011, il avait été décidé de donner suite à l'offre de l'entreprise EIFFAGE pour réaliser les travaux de voirie des Allées de la Mairie et du Cimetière, sans l'option éclairage public car la proposition (ci-dessous) était trop élevée.

Travaux	Eurovia		Boisliveau TP		Eiffage Ouest	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Eclairage public	7 234,00 €	8 651,86 €	7 530,00 €	9 005,88 €	6 930,00 €	8 288,28 €

Les fourreaux d'éclairage public avaient été passés lors des travaux de voirie et il avait été demandé à l'entreprise de revoir sa proposition avec des appareils plus adaptés à un balisage qu'à un éclairage classique. Depuis l'entreprise EIFFAGE a revu son offre à la baisse ; sa proposition **pour la pose de deux points d'éclairage public** est la suivante :

Montant HT : 3.417,70 € - **TTC : 4.087,57 €**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **les membres du conseil municipal valident le choix de l'entreprise EIFFAGE pour l'option éclairage public** du marché « allées de la Mairie et du Cimetière, pour le montant ci-dessus.

11	Questions diverses
-----------	---------------------------

► **Versement de la DGE pour les travaux sur la toiture de l'école primaire en 2010**

Une subvention de 18.981 € au titre de la DGE avait été attribuée à la commune sur l'opération d'investissement 2010 « réfection de la toiture de l'école primaire ». Un premier versement de 13.131 € a été effectué fin 2010, le solde de 5.850 € a été reçu au mois d'août. Cette opération est donc maintenant totalement soldée.

► **Subvention au titre des amendes de police**

Le Conseil général vient d'informer la municipalité qu'elle était éligible à une subvention – pour l'opération d'investissement « Aménagement du centre bourg », au titre des amendes de police, pour l'année 2011. Le montant reste à définir.

► **Logement communal du 31 rue de la Poste**

Depuis le décès du locataire en janvier dernier, le logement est inoccupé. Il ne peut être reloué car d'une part il est dans un état de grande saleté : tous les enduits, peintures, tapisseries... sont à refaire, et d'autre part des travaux plus importants doivent être entrepris : la chaudière et l'électricité sont à revoir ainsi que certains planchers et cloisons. La commission Aménagements a estimé le montant des travaux à plus de 10.000 €. Alain Fort demande à l'assemblée s'il est pertinent et « du bon usage des deniers publics » que la commune engage des frais sur ce logement et s'il ne serait pas préférable de le vendre.

Après débat sur la valeur que peut avoir un tel bien, sur le risque de vendre un bâtiment qui restera en mauvais état et « défigurera » le centre bourg qui, par ailleurs, est en cours de réhabilitation, les participants décident de demander une estimation de la valeur de cet immeuble à France Domaines et de reprendre le débat lorsque cette donnée sera connue.

► **Formation à l'utilisation des défibrillateurs**

Alain Fort rappelle à l'assemblée que la formation à l'utilisation des défibrillateurs a lieu samedi 3 septembre, de 10h à 12h sous le préau de l'école primaire. Tous les membres du conseil ainsi que les présidents des associations forsitaines (ou l'un de leurs représentants) sont conviés. La formation est assurée par Monsieur Didier LUCAS, responsable de la pédagogie au Centre d'enseignement des soins d'urgence de l'hôpital de Niort.

Par ailleurs, il est décidé d'informer officiellement et personnellement tous les membres du Corps médical de Fors : médecins, infirmières, pharmacienne, kinésithérapeute, de l'installation de ces défibrillateurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal du 30 août 2011 est levée à 22 h 40

Récapitulatif des délibérations prises en séance du 30 août 2011				
N° délibération	Nomenclature « ACTES »		Objet de la délibération	page
	Code	thème		
D/2011-053	7.3	Finances Locales : emprunt	Aménagement du Centre bourg : décision d'emprunt	1-2
D/2011-054	7.10.	Finances Locales : Divers	Services municipaux périscolaires : tarif du restaurant scolaire à la rentrée 2011 : 2,18 €/enfant	2
D/2011-055	7.10.	Finances Locales : Divers	Services municipaux périscolaires : tarif de la garderie à la rentrée 2011 : 1,37 € la séance	3
D/2011-056	7.10	Finances Locales : décision budgétaire	Vote du taux d'abattement général à la base de la taxe d'habitation : 5 % pour l'année 2012	4
D/2011-057	7.5.	Finances Locales : Subventions	Restauration des registres d'état-civil : dépôt d'une demande de subvention	4
D/2011-058	5.7.	Institution et vie politique : Intercommunalité	Prix et qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté de communes Plaine de Courance : avis favorable sur le rapport annuel 2010	4-5
D/2011-059	1.1.	Commande publique : marchés publics	Décision d'adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires du Centre de Gestion des Deux-Sèvres pour l'année 2012	5-6
D/2011-060	7.10.	Finances Locales : Divers	Subventions exceptionnelles à l'association SEP de Fors	6
D/2011-061	5.7.	Institution et vie politique : Intercommunalité	PAVE : décision d'adhésion au groupement de commandes autorisant la mise en place d'une consultation de maîtrise d'œuvre et signature de la convention avec la CCPC	6-7
D/2011-062	1.1.	Commande publique : marchés publics	Travaux d'éclairage public allées de la Mairie et du Cimetière : choix de l'entreprise EIFFAGE pour 3.122,35 € maxi	7

Emargements des membres du conseil municipal du 30 août 2011	
Le maire, Alain FORT	
Stéphanie DELGUTTE adjointe	Dominique POUGNARD adjointe
Stéphane BONNIN adjoint	Rémy GUIOCHON adjoint
Patrice BARBOT	Nathalie BERNAUDEAU-MEUNIER
Jean-Jacques BAZIREAU	Hervé SABOURIN
Fabrice BRAULT	Marc CHOLLET
Christine FAZILLEAU	Max LAURENT absent excusé
Bruno MARCHAND absent excusé	Renaud POUGET absent excusé
Pascal AMICEL	Susanne SCHMITT
Nadette PORCHER	Joëlle VIAUD absent excusé